

DELIBERATION

42 (7.1)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Budget Commune 2019 - affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

résultat de l'exercice 2019	4 045 129,91 €
résultat reporté 2018	3 789 634,10 €
total excédent de fonctionnement au 31/12/2019	7 834 764,01 €
Reprise du résultat du SIPAB suite à la dissolution	7 440,26 €
Résultat final (excédentaire)	7 842 204,27 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

42 (7.1)

Monsieur le Maire rappelle que le besoin de financement en investissement au 31/12/19 est de :

Sur résultat 2019	- 2 836 570,40 €
Sur résultat 2018	+ 52 323,11 €
Sur report engagements 2019 sur 2020	-3 112 322,00 €
total du besoin de financement au 31/12/2019	5 896 569,29 €
Reprise résultat du SIPAB suite à la dissolution	+ 1 759 143,84 €
Résultat final (déficitaire)	- 4 137 425,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

↪ en affectation obligatoire pour couvrir le besoin de
financement des investissements (compte 1068) : **4 137 425,45 €**

↪ en solde disponible : affectation à l'excédent reporté
Au compte 002 recettes section de fonctionnement pour : **3 704 778,82 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

